



Une interdiction des armes nucléaires

En 2017, après une décennie de mobilisation menée par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) et ses partenaires, 122 pays ont voté en faveur de l'adoption d'un traité historique visant à interdire les pires armes au monde, connu sous le nom de Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Il est entré en vigueur en 2021.

Avant cela, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction globale et applicable à l'échelle mondiale. Ce nouveau traité a donc comblé une lacune majeure du droit international.

Il est né d'une profonde inquiétude face à la menace croissante que représentent les armes nucléaires pour la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socio-économique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire, ainsi que la santé et le bien-être des générations actuelles et futures.

Il s'agit non seulement du premier traité multilatéral à interdire purement et simplement les armes nucléaires, mais aussi du premier à établir des cadres pour l'élimination vérifiable des armes nucléaires et pour l'assistance aux victimes de leur utilisation et de leurs essais.

Bien qu'aucun État doté d'armes nucléaires n'ait adhéré au TIAN à ce jour, celui-ci reste un outil indispensable pour renforcer le tabou mondial contre l'utilisation des armes nucléaires et demander des mesures de désarmement attendues depuis longtemps.

L'histoire a montré que l'interdiction de certains types d'armes facilite les progrès vers leur élimination. Les armes qui ont été interdites sont de plus en plus considérées comme illégitimes, perdant ainsi leur statut politique et, par conséquent, les ressources nécessaires à leur production.

Au fur et à mesure que les États adhèrent au TIAN, ses normes s'imposeront davantage et la pression exercée sur les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'y conforment s'intensifiera. À ce jour, plus de la moitié des pays du monde ont adhéré au traité.

Il offre une alternative solide à un monde où l'on laisse prévaloir les menaces de destruction massive. Il trace la voie à suivre en cette période de crise alarmante.

Principales dispositions du TIAN

Interdictions

Le TIAN interdit aux États de mettre au point, de mettre à l'essai, de produire, de fabriquer, d'acquérir, de stocker, de transférer, d'utiliser ou de menacer d'utiliser des armes nucléaires. Il leur est également interdit d'héberger sur leur territoire les armes nucléaires d'un autre État, ou d'aider ou d'encourager d'autres États à se livrer à des activités interdites par le traité.

Cadre pour l'élimination

Le traité établit un cadre juridique pour l'élimination vérifiable et irréversible des programmes d'armes nucléaires et des installations associées. Un État doté d'armes nucléaires qui y adhère doit immédiatement mettre fin à l'état opérationnel de ses armes nucléaires et les détruire conformément à un plan négocié et assorti d'un calendrier précis, dans un délai maximal de dix ans. Un État peut également détruire ses armes nucléaires avant d'adhérer au traité et faire vérifier cette destruction par une autorité internationale désignée.

Assistance aux victimes et remise en état de l'environnement

Le traité impose aux États de fournir une assistance aux victimes de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires, notamment par des soins médicaux, des services de réadaptation et un soutien psychologique. Ils doivent également prendre des mesures pour remettre les zones contaminées par les radiations issues d'explosions nucléaires en état. La coopération internationale est essentielle à la mise en œuvre effective de ces dispositions.

S'appuyant sur d'autres traités

Le TIAN renforce les traités antérieurs relatifs aux armes nucléaires, notamment le Traité de non-prolifération de 1968, qui vise à limiter le nombre de pays possédant des armes nucléaires et à faire progresser l'objectif du désarmement.

Comme l'a affirmé la Cour internationale de justice en 1996, les États ont l'obligation juridique « de mener de bonne foi et de mener à bien des négociations conduisant au désarmement nucléaire ». L'absence de progrès vers cet objectif a été l'une des principales motivations de la négociation du TIAN.

Parmi les autres traités complémentaires figurent le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 et les traités régionaux établissant des zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Asie centrale.

Le TIAN s'appuie sur un ensemble de règles juridiques connu sous le nom de droit international humanitaire, qui limite les méthodes et les moyens de guerre. Les parties à un conflit armé doivent s'abstenir d'utiliser des armes incapables de faire la distinction entre civils et combattants, ou celles qui infligent des blessures superflues ou des souffrances inutiles.

Armes interdites



Armes biologiques –
interdites en 1972



Armes à sous-munitions
– interdites en 2008



Armes chimiques –
interdites en 1993



Armes nucléaires –
interdites en 2017



Mines antipersonnel –
interdites en 1997



Réunion des parties au TIAN à New York en 2025. Crédit : ICAN

Inciter davantage de pays à s'y joindre

Tout pays peut adhérer au TIAN à tout moment. Ceux qui hésitent encore à le faire pourraient revoir leur position à mesure que le nombre de signataires du traité augmente et que les revendications de leurs citoyens se font de plus en plus pressantes.

Cela a déjà été le cas par le passé pour d'autres traités. La France et la Chine, par exemple, s'étaient opposées au Traité de non-prolifération lors de sa négociation, mais se sont senties obligées d'y adhérer quelques décennies plus tard.

Le monde évolue rapidement, et les dirigeants d'aujourd'hui ne resteront pas éternellement au pouvoir. Les futurs gouvernements pourraient reconnaître les mérites du traité là où les gouvernements actuels ne le font pas.

Les États qui ont adhéré au TIAN sont tenus d'encourager les autres à faire de même, dans le but ultime d'une « adhésion universelle ».

Adhérer au traité envoie un message clair : les armes nucléaires sont inacceptables et doivent être abolies. À une époque où les dangers nucléaires s'intensifient, cela offre le meilleur espoir d'éliminer les pires armes.

« Saisissons dès maintenant les occasions uniques que nous offre ce traité et mettons un terme à l'ère des armes nucléaires. »

– Comité international de la Croix-Rouge, 2020

Pays qui ont désarmé : l'Afrique du Sud et le Kazakhstan

Deux fervents défenseurs du TIAN, l'Afrique du Sud et le Kazakhstan, ont démontré par leurs actions passées que le désarmement nucléaire est possible.

Lorsque le Kazakhstan a accédé à l'indépendance en 1991, à la suite de l'effondrement de l'Union soviétique, plus de 1'400 armes nucléaires se trouvaient encore sur son territoire. Il a choisi de s'en débarrasser entièrement, reconnaissant que le désarmement constituait le meilleur moyen d'assurer sa sécurité.

L'Afrique du Sud est parvenue à la même conclusion à la fin de l'ère de l'apartheid, au début des années 1990, en démantelant volontairement l'intégralité de son arsenal de bombes nucléaires – un acte qui a ensuite été vérifié par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les dirigeants de ces deux États ont exprimé leur grande fierté d'avoir contribué à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires, exhortant les autres à suivre leur exemple.



Enveloppes pour les bombes nucléaires sud-africaines.

« L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en janvier 2021 a constitué une avancée extraordinaire et un pas vers l'élimination à terme des armes nucléaires. »

– António Guterres, secrétaire général des Nations unies, 2021



Cérémonie de signature de haut niveau du TIAN en 2017. Crédit : Photo ONU